

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
Comité Syndical d'installation

Mercredi 13 mai 2026

Etaient présents :

Délégués titulaires : 18 membres

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 4

Messieurs BOURLEAU Aymeric, CHISS Lionel, DEVILLERS Dominique, DORIDAM Jacques,

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde : 4

Messieurs RENARD Dominique, FEIGUEUX Mikaël, TAVEAU Jacques et TRIBOUT Éric.

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray : 3

Madame COULON Véronique et messieurs RUBIN Philippe et DIOT Éric

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte : 3

Madame CUVELIER Fabienne et messieurs, DOUCHET Frédéric et ESTIENNE Jean-Pierre

Représentant la Communauté de communes du Clermontois : 4

Messieurs OLLIVIER Lionel, CHEMIN Christophe, FLORENT Ludovic et BELLANGER Philippe.

Pouvoirs : 5

Madame LEJEUNE Béatrice a donné pouvoir à Monsieur DEVILLERS, Monsieur DANIEL Laurent a donné pouvoir à Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur DUPUIS Denis a donné pouvoir à Monsieur RANDON, Monsieur DUFOUR Jean-François, a donné pouvoir à Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur FUMERY Christophe a donné pouvoir à Monsieur BOURLEAU Aymeric, Monsieur LEFEVRE Laurent a donné pouvoir à Monsieur CHISS Lionel.

Délégués suppléants avec voix délibérative : 1

Monsieur RANDON Alain remplace Monsieur DUPUIS Denis

Délégué suppléants sans voix délibérative :

Messieurs CAGNARD Marc, DUDA Jean-Michel, EVRARD Jean-Marc, SMESSAERT Luc.

Invités présents :

Mesdames DELBOUILLE-CARPENTIER Magali, BREUT Marie, GUEDEZ Marie-Renée, MAUDUIT Magalie, MONSTERLET Vanessa, WAWRIN Agnès et DELONG Benjamin, agents du PETR

Nombre de délégués en exercice :	24
Nombre de délégués nécessaires pour atteindre le quorum :	13
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	19
Nombre de votants :	24

L'ordre du jour est le suivant :

- ☐ Installation du comité syndical
- ☐ Nomination d'un secrétaire de séance
- ☐ Appel nominal des délégués.
- ☐ Élection du/de la président/e
- ☐ Composition du bureau
- ☐ Élection des vice-présidents (5 selon les statuts).
- ☐ Désignation des membres supplémentaires du bureau.
- ☐ Charte de l'élu local par la Présidence et remise de cette Charte aux délégués
- ☐ Délégations de pouvoir à la Présidence
- ☐ Fixation des indemnités des élus.
- ☐ Composition de la Commission d'Appel d'Offres (commission obligatoire)
- ☐ Création et composition des commissions consultatives
 - Finances
 - Tourisme
 - Mobilité
 - Connaissances Territoriales-SIG

SEANCE D'INSTALLATION

PRESIDENCE PAR LE DOYEN D'AGE : Jean-Pierre ESTIENNE

APPEL NOMINAL DES NOUVEAUX DELEGUES

Le doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre ESTIENNE ouvre la séance d'installation, et rappelle que selon les statuts du syndicat chaque EPCI membres est représenté tel que :

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	8 titulaires et 8 délégués suppléants
Communauté de communes du Clermontois	5 titulaires et 5 délégués suppléants
Communauté de communes du Pays de Bray	3 titulaires et 3 délégués suppléants
Communauté de communes de la Picardie Verte	4 titulaires et 4 délégués suppléants
Communauté de commune de l'Oise Picarde	4 titulaires et 4 délégués suppléants

Le Président de séance déclare installés les 24 délégués titulaires et les 24 délégués suppléants issus du renouvellement général des conseils municipaux.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection de la Présidence, les fonctions de Président de séance continuent d'être assurées par le doyen d'âge (article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales) :

Le comité syndical désigne :

- un secrétaire de séance : **Monsieur Christophe CHEMIN**
- deux assesseurs pour les opérations électorales : **Madame Fabienne CUVELIER et Monsieur Lionel OLLIVIER**

Le doyen d'âge poursuit sa fonction et procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire, dénombre le nombre de conseillers présents et le nombre de conseillers représentés et constatera que la condition de quorum est réunie (pour mémoire 13 conseillers délégués).

Il recueillera en tant que de besoin les pouvoirs qui ne seraient pas parvenus en amont.

	EPCI	Civilité	Nom	Prénom	Mairie
TITULAIRES	CCPV	Mme	CUVELIER	Fabienne	Gaudechart
	CCPV	M.	DOUCHET	Frédéric	Grandvilliers
	CCPV	M.	ESTIENNE	Jean-Pierre	Feuquières
	CCPV	M.	DANIEL	Laurent	Hanvoile
SUPPLEANTS	CCPV	M.	MALEK	Sébastien	Thieuloy Saint Antoine
	CCPV	M.	SMESSAERT	Luc	Roy Boissy
	CCPV	Mme	BARRAY	Pascaline	Songeons
	CCPV	M.	DECOCK	Jean-Yves	Marseille-en-Beauvaisis
TITULAIRES	CCPB	M.	RUBIN	Philippe	Sérifontaine
	CCPB	M.	DIOT	Christophe	Cuigy en Bray
	CCPB	Mme	COULON	Véronique	Blacourt
SUPPLEANTS	CCPB	M.	DUDA	Jean-Michel	Le Vaumain
	CCPB	M.	BETOURNE	Sylvain	Saint Aubin en Bray
	CCPB	M.	COCHARD	Germain	Saint Pierre Es Champs
TITULAIRES	CCOP	M.	RENARD	Dominique	Breteuil
	CCOP	M.	FEIGUEUX	Mickael	Froissy
	CCOP	M.	TAVEAU	Jacques	Chepoix
	CCOP	M.	TRIBOUT	Eric	Catheux
SUPPLEANTS	CCOP	M.	EVARD	Jean-Marc	Esquennoy
	CCOP	M.	CAGNARD	Marc	Croissy sur Celle
	CCOP	M.	BAZIN	Nadine	Froissy
	CCOP	M.	CHARMOND	Bernard	Gouy les Groseillers
TITULAIRES	CCC	M.	DUPUIS	Denis	Breuil le sec
	CCC	M.	OLLIVIER	Lionel	Clermont
	CCC	M.	CHEMIN	Christophe	Neuilly-sous-Clermont
	CCC	M.	FLORENT	Ludovic	Nointel
	CCC	M.	BELLANGER	Philippe	Clermont
SUPPLEANTS	CCC	M.	EVARD	Bruno	Agnetz
	CCC	M.	Guyard	Laurent	Bury
	CCC	M.	LECOMTE	Stéphane	Erquery
	CCC	M.	RANDON	Alain	Etouy
	CCC	M.	COFFINEAU	Yves	Lamécourt
TITULAIRES	CAB	M.	BOURLEAU	Aymeric	Crèvecœur le Grand
	CAB	M.	CHISS	Lionel	Beauvais
	CAB	M.	DEVILLERS	Dominique	Juvignies
	CAB	M.	DORIDAM	Jacques	Beauvais
	CAB	M.	DUFOR	Jean-François	La Neuville en Hez
	CAB	M.	FUMERY	Christophe	Bresles
	CAB	M.	LEFEVRE	Laurent	Rainvillers
	CAB	Mme	LEJEUNE	Béatrice	Bailleul sur Thérain
SUPPLEANTS	CAB	M.	DE L'HAMAIDE	Christophe	Milly sur Thérain
	CAB	M.	DUFLOT	Martial	Therdonne
	CAB	M.	HEDIN	Gérard	Saint-Paul

	CAB	MME	MARTIN	Catherine	Tillé
	CAB	Mme	MISTARZ	Malgorzata	Allone
	CAB	M.	PALANDRE	Grégory	Hermes
	CAB	M.	SALITOT	Antoine	Beauvais
	CAB	M.	VANYSACKER	Hubert	Francastel

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président de séance fait lecture de l'ordre du jour :

- ☐ Élection du/de la président/e
- ☐ Composition du bureau
- ☐ Élection des vice-présidents (5 selon les statuts).
- ☐ Désignation des membres supplémentaire du bureau.
- ☐ Charte de l'élu local par la Présidence et remise de cette Charte aux délégués
- ☐ Délégations de pouvoir à la Présidence
- ☐ Fixation des indemnités des élus.
- ☐ Composition de la Commission d'Appel d'Offres (commission obligatoire)
- ☐ Création et composition des commissions consultatives
 - Finances
 - Tourisme
 - Mobilité
 - Connaissances Territoriales-SIG

ELECTION DE LA PRESIDENCE

Le Président de séance rappelle :

- Qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT qui renvoie à l'article L. 2122-7 du même code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

→ Pour le calcul de la majorité est pris en compte le nombre de suffrages exprimés et non l'effectif légal du comité syndical.

→ N'entrent pas dans le décompte des suffrages exprimés, les bulletins blancs nuls et les abstentions.

- Que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- Qu'en cas d'égalité de suffrages, à l'issue du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu (articles L 2122-7, L 5211-2 du code général des collectivités territoriales).

Le Président de séance rappelle que par délibération en date du 09 février 2026, l'organe délibérant a approuvé l'utilisation du vote électronique pour la séance d'installation et a validé la signature d'une convention de mise à disposition par la Communauté de communes de l'Oise Picarde.

Le Président de séance procède à l'appel des candidatures :

Se porte candidat : **Monsieur Lionel CHISS**

Après le premier tour de scrutin :

RESULTATS

Inscrits : 24

Présents : 19

Procurations : 5

Présents et représentés : 24 voix

Votes exprimés : 22 voix

Votes blancs : 0 voix

Votes nuls : 2 voix

Non votants : 0 voix

Majorité requise : 12 voix

Ont obtenu :

06 CHISS Lionel : 20 voix

07 DEVILLERS Dominique : 1 voix

18 TAVEAU Jacques : 1 voix

Le doyen annonce des résultats et proclame Monsieur Lionel CHISS, nouveau Président du PETR du Grand Beauvaisis.

Le doyen installe le nouveau Président et lui cède la présidence pour la suite de la séance d'installation.

 [Discours de Monsieur Lionel CHISS](#)

Cher Jacques Taveau,
Mmes et MM. les présidentes et présidents des EPCI du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis,
Mme Fabienne Cuvelier, présidente de la Communauté de communes de la Picardie Verte,
M. Philippe Rubin, président de la Communauté de communes du Pays de Bray,
M. Dominique Renard, président de la Communauté de communes de l'Oise Picarde,
M. Lionel Ollivier, président de la Communauté de communes du Clermontois
Mmes et MM. les conseillers délégués au PETR,
Chers amis,

Je suis évidemment très heureux de vous accueillir ici, à l'Hôtel d'Agglomération, pour une nouvelle mandature et une nouvelle aventure de ce PETR.

Je suis également très honoré de la confiance que vous me faites en me choisissant pour présider ce Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis,

Vous le savez, ce pôle, j'y suis personnellement très attaché dans la mesure où, lors de mon élection à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, j'ai formulé 4 ambitions pour notre territoire.

Et au premier de ces ambitions figure la ruralité, avec comme crédo de faire de la ruralité une force et de nos communes un atout.

Aussi, mon élection à la présidence du PETR s'inscrit dans cette volonté de porter la voix de la ruralité, de privilégier l'engagement rural et de faire vivre les communes du Grand Beauvaisis.

Vous êtes toutes et tous comme moi, présidente ou président, élus de communautés de communes à forte identité rurale et je considère cette identité rurale comme une vraie force et une valeur ajoutée à notre grand territoire du Beauvaisis.

Dans le PETR, il y a évidemment le mot «rural» qui doit dominer nos actions et nos politiques mais il y a surtout le mot «équilibre» et c'est sur ce mot que je souhaite m'arrêter un instant pour dire que oui, nous aurons besoin de construire notre avenir commun autour de cette idée d'équilibre

- équilibre entre nos territoires pour justement bien gouverner le PETR,
- équilibre entre nos personnalités, nos convictions, nos engagements même si j'ai le sentiment que nous nous retrouvons largement - et je pense même unanimement - pour la défense de nos territoires et de notre ruralité

Permettez-moi de saluer l'engagement de Jacques Taveau tout au long de la dernière mandature. Accompagné de ses vice-présidents et de ses collègues et parfaitement soutenu et conseillé par notre directrice, Magali Delbouille, et ses équipes, il a permis de structurer sereinement, efficacement le PETR, son fonctionnement et ses missions.

Tout cela s'est effectué dans un climat d'intelligence collective particulièrement appréciable mêlant capacités de dialogue, d'écoute, d'entraide, de pas faits les uns vers les autres, de confiance et de respect mutuel.

Il me semble essentiel que nous mesurions tous, aujourd'hui, le chemin parcouru afin d'apprécier la métamorphose de notre structure commune.

Le PETR ne s'est pas fait en un jour, certes, il a parfois pris des chemins sinueux, certes, mais le travail réalisé depuis 2022 a véritablement posé les fondations d'une structure solide.

Alors, à travers ce nouveau mandat, je vous propose de nous saisir collectivement de ces fondations solides afin d'imaginer ensemble le champ des possibles de NOTRE PETR et l'avenir de NOTRE Grand Beauvaisis.

Aujourd'hui, je prends la tête de ce pôle en sachant qu'il a été bien géré, bien construit et qu'il donne les bases nécessaires pour en assurer la continuité et lui conférer, aussi, un nouvel élan territorial.

Mon implication, avec votre soutien et votre confiance, sera maximum.

Parce que le périmètre du Grand Beauvaisis a du sens, qu'il repose sur un système géographique mêlant secteurs urbains et ruraux :

- Nous devons être solidaires et coordonnés afin que nos actions soient les plus efficaces pour nos populations qui n'ont que faire des frontières administratives.
- Nous devons être visionnaires afin d'imaginer et mettre en œuvre un mode organisationnel qui nous permette d'optimiser nos ressources (naturelles, humaines, financières).
- Nous devons, enfin, être unis afin que notre territoire du Grand Beauvaisis existe dans un contexte régional qui s'est agrandi et peut être un peu éloigné.

En somme, nous devons faire partie de la même équipe territoriale, nous devons travailler en totale confiance !

En parlant de confiance, je veux vous dire que ma gouvernance sera alimentée par 3 mots :

- l'esprit collectif,

- la confiance
- et la convivialité.

Ce sont trois mots qui définissent clairement le sens de ma gouvernance qui sera évidemment collégiale et partagée.

Je ne vais pas entrer dans le détail des actions politiques et publiques que nous allons mener dans les mois qui viennent mais permettez-moi

- d'esquisser quelques lignes de force qu'il me semble essentielles de continuer à renforcer et à structurer,
- de préciser de ce qu'il conviendrait d'améliorer et de perfectionner
- et, enfin, de définir ce qu'il faudra inventer pour donner un autre élan au PETR.

Notre premier travail collectif portera sur la révision du projet de territoire dans une perspective de mise en œuvre dès 2027. Dans ce cadre, le fils rouge qui nous attend relève de l'aménagement du territoire et de son développement.

Je souhaite que ce nouveau projet de territoire soit ambitieux et se traduise par une mise en œuvre collective.

Nous sommes le 3^e plus grand PETR de France et c'est une fierté.

Le plus grand des Hauts de France - et c'est aussi une fierté - mais cela doit être avant tout une force, en particulier dans nos rapports avec nos principaux interlocuteurs institutionnels : État, Région, Département, comme avec tous les acteurs, qu'ils soient consulaires ou privés.

Dans la précédente mandature, vous avez fait le choix notamment de mieux flécher les fonds LEADER en les articulant autour de 3 ambitions :

- les mobilités,
- les produits locaux
- et la transition écologique

Je souhaite que nous puissions continuer ce dispositif tout en évaluant son efficacité et son efficacité.

J'ai pour ma part des ambitions fortes en matière de transition écologique, de lutte contre le dérèglement climatique pour faire, entre Paris et Lille, entre une métropole mondiale et une métropole européenne, de notre Grand Beauvaisis un territoire vert et bleu à forte connotation touristique et où la qualité de vie est certaine.

Une qualité de vivre qui constitue un atout indéniable pour celles et ceux qui veulent s'y installer et y vivre comme pour celles et ceux qui veulent venir y passer des moments de tranquillité et d'épanouissement dans un cadre calme et agréable.

Nous devons coordonner nos atouts, nos forces, unir nos spécificités, et, grâce au PETR, faire du Grand Beauvaisis un territoire qui rayonne par la sérénité qu'il dégage.

Je forme également le vœu que nous valorisions fortement les produits locaux en développant, pourquoi pas, une marque de territoire « Produits d'ici, produits du Beauvaisis ». Cela permettra de valoriser les circuits courts, la production locale, à la fois sur notre territoire mais aussi à l'extérieur.

En complément, nous devons aussi être très forts et très soudés sur notre politique touristique, en unissant nos territoires pour porter un message commun, innovant et structurant.

Le tourisme est un axe de développement et d'enrichissement puissant qu'il faut prendre en compte et rendre très opérationnel.

Nous avons des atouts extraordinaires, un patrimoine naturel exceptionnel qui peut offrir des grandes perspectives à des touristes en quête d'authenticité et de nature vraie.

Car nous sommes face à un enjeu majeur pour notre territoire : la baisse démographique et le vieillissement de notre population.

Cela touche les villes comme les communes rurales et les bourgs-centres et n'épargne aucun lieu. Nous devons nous réinventer pour progresser et nous inscrire dans une dynamique territoriale nouvelle et durable ; investiguer tous les domaines et être innovants, audacieux pour attirer et étonner nos hôtes.

Ensemble, nous pourrons aller loin et, par nos racines communes, apporter des ailes à ce PETR qui nous lie et nous unit. Ce qui nous lie est plus grand et plus fort que nous.

Nous sommes unis dans un destin commun que nous devons protéger, chérir et enrichir.

Pour conclure, je crois pouvoir dire que notre PETR a un réel avenir à condition que nous le portions, que nous portions un projet de territoire puissant et fédérateur, toutes et tous, avec enthousiasme, détermination et avec des convictions communes qui seront le ciment de notre réussite.

Je vous remercie.

Prise de parole de Madame Fabienne CUVELIER

Monsieur le Président, cher Lionel, mesdames messieurs, parmi les rares femmes nous allons devoir nous serrer les coudes, s'il faut la parité partout, nous n'avons pas fini d'être sollicitées, c'était la petite boutade.

Je souhaitais, Lionel, dire publiquement ce que j'ai pu te dire en off, au téléphone. Nous, Picardie Verte, nous n'avions pas spécialement imaginé que la Présidence revienne à un élu de l'Agglo car comme je l'ai dit dans PETR, il y a le R de Rural. J'entends bien qu'à la CAB il y a du rural aussi, et tes propos ont pu me rassurer donc je pense que cela a eu au moins le mérite d'être dit. Je n'ai pas l'habitude de taire ce que je pense, donc nous sommes rassurés d'autant plus qu'il y a toute une équipe derrière.

J'ai bien noté dans ton discours que tu tenais à cet état d'esprit collectif et à l'esprit d'équipe, de plus il y a au sein du bureau des Vice-Présidents, dont nous serons membres, donc tu as toute ma confiance, et je pense pouvoir parler au nom des délégués de la Picardie Verte

Je souhaiterais juste rappeler que tu as parlé de la baisse démographique mais je souhaiterais qu'on n'oublie pas non plus la baisse des ressources. Nos budgets ne sont pas extensibles. Nous devons bien mesurer les orientations du PETR pour que nos cotisations ne soient pas extensibles et je tenais à le préciser.

Bon vent au Président et à notre nouvelle équipe.

Prise de parole de Dominique RENARD

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que Fabienne a dit, et effectivement nous avons échangé sur le sujet de la ruralité. En effet nous saluons votre présidence

J'insisterai sur la mobilité, c'est un défi majeur pour notre ruralité et en tout cas sur l'Oise Picarde c'est une évidence. Je voudrais que cela soit un défi majeur comme celui que vous annoncez au niveau de la transition écologique.

Et en effet bon vent Président.

Prise de parole de Dominique DEVILLERS

Je souhaiterais revenir sur ces 6 dernières années, et sur le travail réalisé pour remettre le PETR sur les rails. Nous pouvons remercier Jacques TAVEAU, Magali et son équipe et l'ensemble des Vice-Présidents qui siégeaient à chaque fois en bureau. Nous avons repris de A à Z, le fondement de ce PETR qui avant été une coquille vide, dans le sens du Pays du Grand Beauvaisis. Nous en avons fait un outil performant prêt à travailler ;

Alors Bon vent au nouveau PETR durant ce mandat et merci à Jacques TAVEAU pour ces 6 dernières années.

 Prise de parole de Lionel OLLIVIER

J'ai échangé avec Lionel et je le remercie d'avoir pris le temps de contacter les différents Présidents des EPCI. Je suis tout à fait partant par rapport à ce que tu viens de dire. Il y a la ruralité certes, mais aussi des petites villes moyennes. Il y a Breteuil, j'y mets Clermont aussi. Ce sont des villes structurantes dans lesquelles il y a des frais de centralité.

Il ne faudra pas nous oublier par rapport à cela. Je rejoins le maire de Breteuil sur la mobilité, et voudrais très brièvement vous dire que je suis un fervent défenseur du barreau Roissy Picardie. Il y a des possibilités d'avoir des arrêts, des allers-retours sur la gare de Clermont, également sur celle de St Just. Beauvais est un peu moins bien loti.

J'ai été surpris par le courrier signé par le Préfet de Région, qui a provoqué une réunion de travail avec les élus de la Somme, et aucun élu de l'Oise. J'ai lu avec attention le compte-rendu de cette réunion, et effectivement les élus de la Somme sont intervenus avec un certain nombre de revendications, mais je pense qu'une des premières missions que nous pourrions donner au président du PETR est d'adresser un courrier au Préfet de région, pour qu'on n'oublie pas les élus de l'Oise et la partie Ouest. Je n'oublie pas que le Département et les EPCI ont mis la main à la poche à proportion de leurs ressources.

J'ai eu l'occasion de le dire lors du dernier comité syndical, la partie Est est particulièrement bien lotie : St Quentin dans laquelle l'ancien maire, (Xavier Bertrand) était d'ailleurs dans cette réunion, Noyon, Compiègne, Pont Ste Maxence et ensuite Creil.

Curieusement, ils ont beaucoup de dessertes directes, avec peu d'attente à la gare de Creil pour ensuite aller rejoindre le barreau Roissy Picardie. En ce qui concerne les gare de Clermont et de St Just, nous avons des dessertes rapides, mais au nombre de 3 et pendant les heures creuses. J'ai eu l'occasion de le dire à Christophe Coulon, le VP en charge à la Région. Nous l'avions rencontré avec Caroline Cayeux, et il avait évoqué ces réunions, et bien je souhaiterai qu'il y ait une réunion spécifique avec les élus de l'Oise pour ne pas avoir un déséquilibre.

Nous n'avons pas eu le TGV ou le choix a été fait plutôt sur Lille que sur Amiens, nous le payons 40 à 50 ans plus tard. Je souhaiterais un développement harmonieux de notre territoire et notamment sur les mobilités pour pouvoir permettre aux habitants de nos territoires d'avoir accès aux lignes à grande vitesse et sur la zone d'emploi de Roissy.

Et naturellement je suis pleinement associé au travail qui se mène. Parfois je mets les pieds dans le plat car nous devons avancer, et je suis partant pour entrer dans le bureau, être plus présent et vraiment impliquer le Clermontois et les élus. Le fait de représenter plusieurs centaines de milliers d'habitants c'est aussi faire du lobbying, nous sommes le 3ème PETR plus grand de France et nous avons aussi à parler au nom des habitants de notre territoire.

 Lionel CHISS

Je prends ma casquette de Beauvaisiens, ce ne sera pas souvent.

Nous avons notre voix à porter, à dire les choses haut et fort, et ne pas être laisser pour compte. Si nous sommes tous groupés et soudés sur ce type de sujet nous serons beaucoup plus forts. Et comme tu l'as rappelé nous avons tous participé financièrement d'une manière ou d'une autre, et aujourd'hui nous n'avons aucun retour par rapport à cela. C'est un enjeu majeur. J'ai eu Christophe COULON au téléphone hier pour parler d'autres sujets et je vais le rencontrer bientôt. Je vois aussi le Préfet bientôt, dans le cadre de mes fonction de président de l'agglo mais du coup de celle du PETR.

Peut-être faudra-t-il amener des gens de la société civile, des chefs d'entreprises, tous ceux impactés d'une manière ou d'une autre aux problèmes de connectivité globale ? Il faut montrer

que nous ne sommes pas seuls pour faire bouger les lignes. S'il n'y a que les politiques nous savons très bien comment cela est raisonné « ne sont-ils pas seuls ? ».

Je suis persuadé qu'en embarquant par exemple des chefs d'entreprise du territoire visible qui ont des problèmes de recrutement et qui expliqueraient que sans nouvelles dessertes ils n'arriveront pas à recruter avec toutes les conséquences que cela représente en terme d'emploi. Ce sont sur ces sujets là que nous arriverons à faire avancer le territoire.

Je souhaite qu'on garde cette idée de réflexion collective, d'intelligence collective et de débats pour trouver les meilleures solutions dans un intérêt commun.

Prise de parole de Luc SMESSAERT

J'ai la double casquette en ma qualité de délégué maire d'une commune de la Picardie Verte et de Président de la chambre d'agriculture. Par rapport à ce que vous avez dit, un PETR territoire vert et bleu, et forcément en lien avec l'activité agricole, toute l'activité économique ; vous avez parlé des circuits, de la marque territoire. Ce qui est important c'est de valoriser tous nos produits sur ce territoire, de montrer l'équilibre et la dynamique sur d'autres enjeux comme l'eau, et l'énergie comme réseau de chaleur. C'est important. Nous avons déjà quelques réseaux de chaleur à Grandvilliers et à Formerie. Il y en a Beauvais, et un beau projet sur Breteuil.

Il y a un autre enjeu c'est le SCoT, et il est important que tous les élus s'emprennent de ce sujet-là. Toutes les réunions qu'il y a pu y avoir, il y a eu souvent des chaises vides. Il faut qu'il y ait un projet global de cohérence puisque derrière il y a la déclinaison des documents d'urbanisme.

C'est important de montrer que si c'est attractif c'est parce que c'est cultivé, qu'il y a de l'économie derrière. Si nous pouvons développer cette cohérence du territoire sur l'emploi, sur les écoles, c'est montrer qu'on peut être à la campagne et avoir accès à la culture à la santé. Merci d'y intégrer tous ces éléments-là.

Lionel CHISS

Evidemment j'ai bien en tête tous ces sujets-là. Nous sommes sur des compétences des EPCI. D'ailleurs il faudra à l'occasion d'une prochaine réunion réinterroger le périmètre du SCoT, nous pourrons y réfléchir et voir si on intègre de nouvelles choses.

Je rebondis sur le réseau de chaleur, il y a un très gros contrat sur le Beauvais avec de la géothermie profonde et un complément en miscanthus qui sera produit sur le territoire. Nous avons passé des accords avec les agriculteurs locaux pour pouvoir le faire. Nous sommes bien dans cette dynamique de circuits courts, d'économie locale et de développement économique vertueux à l'échelle du territoire. Je suis très attaché à cela, c'est très fondamental et merci de l'avoir rappelé.

COMPOSITION DU BUREAU

Les statuts prévoient que le Bureau est composé du Président et de cinq Vice-Présidents. Par souci d'équité territoriale, il est proposé que les cinq Vice-Présidents soient issus de chaque EPCI membre.

Toutefois, afin de garantir une représentation équilibrée de chaque territoire, le Président propose, conformément aux dispositions du règlement, d'inviter de manière permanente un

représentant supplémentaire par EPCI afin que le bureau soit composé de 10 membres (2 par EPCI).

Afin de sécuriser et pérenniser cette organisation, une modification des statuts du PETR sera proposée à l'assemblée délibérante ultérieurement.

Au regard de ces éléments, les membres du Comité Syndical à l'unanimité :

- ▶ **ADOPTENT** le principe de désignation d'un Vice-Président par EPCI
- ▶ **PORTENT** à 10 le nombre de membres du bureau
- ▶ **PRENNENT ACTE** que les 4 membres supplémentaires sont désignés par la Présidence.

ELECTION DES VICE-PRESIDENT

Les statuts précisent que le nombre de Vice-président est au nombre de **5**

Les Vice-présidents sont élus, suivant les mêmes modalités de déroulement que pour l'élection du Président.

Par conséquent, les membres du Bureau sont élus un par un au scrutin uninominal à trois tours. Ce faisant, le comité élit les différents membres du Bureau sans préjuger de leurs futures délégations lesquelles ne pourront être accordées que par le Président et uniquement après leur élection.

Une élection pour chaque VP, il ne s'agit pas d'un scrutin de liste.

ÉLECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Est candidate : CUVELIER Fabienne

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Votes exprimés : **20 voix**

Votes blancs : 0 voix

Votes nuls : 4 voix

Non votants : 0 voix

Majorité requise : **11 voix**

Ont obtenu :

CUVELIER Fabienne : 20 voix

Madame CUVELIER Fabienne obtenant la majorité absolue est proclamée 1ère vice-présidente.

ÉLECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Est candidat : **Dominique RENARD**

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Votes exprimés : **22 voix**
Votes blancs : 0 voix
Votes nuls : 2 voix
Non votants : 0 voix
Majorité requise : **12 voix**

Ont obtenu :
DEVILLERS Dominique : 1 voix
RENARD Dominique : 20 voix
TAVEAU Jacques : 1 voix

Monsieur Dominique RENARD obtenant la majorité absolue est proclamé 2ème vice-président.

ÉLECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Est candidat : **Philippe RUBIN**
Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Votes exprimés : **24 voix**
Votes blancs : 0 voix
Votes nuls : 0 voix
Non votants : 0 voix
Majorité requise : **13 voix**

Ont obtenu :
RUBIN Philippe : 24 voix

Monsieur Philippe RUBIN obtenant la majorité absolue est proclamé 3ème Vice-Président.

ÉLECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

Est candidat : **Lionel OLLIVIER**

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Votes exprimés : **23 voix**
Votes blancs : 0 voix
Votes nuls : 1 voix
Non votants : 0 voix
Majorité requise : **12 voix**

Ont obtenu :
OLLIVIER Lionel : 23 voix

Monsieur Lionel OLLIVIER obtenant la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Vice-Président.

ÉLECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Est candidat : **Laurent LEFEVRE**

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Votes exprimés : **24 voix**

Votes blancs : 0 voix

Votes nuls : 0 voix

Non votants : 0 voix

Majorité requise : **13 voix**

Ont obtenu :

LEFEVRE Laurent : **24 voix**

Nombre de votants

Bulletins nuls

Bulletins blancs

Suffrages exprimés

Majorité absolue

Monsieur Laurent LEFEVRE obtenant la majorité absolue est proclamé 5^{ème} Vice-Président

Le Président du PETR du Grand Beauvaisis installe les VP dans leurs fonctions.

DESIGNATION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES

Après échanges avec les Présidents des EPCI membre, le Président du PETR du Grand Beauvaisis annonce le nom des 4 délégués désignés pour intégrer le bureau, et porter ainsi à 10 membres le nombre d'élus (2 par EPCI membre).

Le bureau sera donc composé ainsi :

Pour la CAB	Monsieur Lionel CHISS	Monsieur Laurent DELAERE
Pour la CCC	Monsieur Lionel OLLIVIER	Monsieur Christophe CHEMIN
Pour la CCPB	Monsieur Philippe RUBIN	Monsieur Christophe DIOT
Pour la CCPV	Madame Fabienne CUVELIER	Monsieur Jean-Pierre ESTIENNE
Pour la CCOP	Monsieur Dominique RENARD	Monsieur Jacques TAVEAU

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article*

L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « *les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local* ».

Ainsi, la Présidence rappelle à l'assemblée la charte de l' élu :

- 1- Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
- 2- L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3- L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4- L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
- 5- Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
- 6- L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
- 7- Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- 8- L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
- 9- Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

- 10- Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.
- 11- Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.
- 12- Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
- 13- Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
- 14- Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article

Les membres délégués du PETR prennent acte de la lecture de la charte.

DELEGATIONS DE POUVOIR

A la suite du renouvellement, les délégations doivent être réitérées.

Il est proposé d'attribuer à la Présidence les délégations suivantes :

- Formulation et expression des avis du PETR quel qu'en soit le sujet ou thématique ;
- Les décisions (préparation, passation, exécution et règlement) relatives aux marchés (études, maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures ou services), lorsque ces marchés peuvent, en raison de leur montant, être passés sous forme négociée ou en procédure adaptée, dès lors que les crédits budgétaires ont été prévus ; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5 % du montant initial du marché, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- la passation de contrats d'assurances, acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant;
- l'engagement d'actions en justice au nom du PETR et défense du PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction saisie, y compris la constitution de partie civile ;
- la fixation et le règlement des rémunérations et frais des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice ou experts ;
- la passation de conventions ou contrats avec diverses structures ou organismes, dans le cadre des crédits inscrits au budget du PETR ;
- le choix, en tant que de besoin, les lieux et horaires des réunions des instances syndicales - comité, bureau, conférence des maires, conseil de développement territorial, commissions ;
- la signature des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- les décisions relatives aux moyens techniques et technologiques d'administration du PETR ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- la conclusion et la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles ;
- de demander des subventions auprès des partenaires

- de créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules à disposition du PETR.
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.

Compétences exclues de toute délégation : Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, demeurent de la compétence exclusive du Comité syndical :

- Le vote du budget ;
- L'approbation du compte administratif ;
- Les décisions budgétaires prises après mise en demeure (art. L.1612-15) ;
- Les modifications statutaires ;
- L'adhésion à un établissement public ;
- La délégation de gestion d'un service public ;

Compte rendu des décisions : la Présidence rend compte des décisions prises au titre de la présente délégation à chaque réunion du Comité syndical, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Au regard de ces éléments, les membres du Comité Syndical à l'unanimité :

- **ADOPTENT** la liste énumérant les attributions que le comité syndical délègue au Bureau et au Président ;
- **PRECISENT** que conformément à l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales susvisé, la Présidence peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents. Il est précisé que ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;
- **RAPPELENT** que conformément à l'article L 5211-10 susvisé, la Présidence rend compte des attributions ainsi exercées lors de chaque réunion de l'organe délibérant
- **RAPPELENT** enfin que les décisions prises par la Présidence dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées font l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

INDEMNITES DES ELUS.

Vu le CGCT, notamment ses articles L.5211-12, R.5214-1 et suivants,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatifs aux indemnités de fonction des élus locaux,

Vu la population totale du syndicat fixée à 212 405 habitants au 1^{er} janvier 2026 (valeur de référence 2022)

Vu l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 13 mai 2026,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les indemnités de fonction du Président et Vice-Présidents dans la limite d'un taux maximum fixés par les textes en vigueur,

Considérant que lors du dernier mandat, afin de préserver la trésorerie du syndicat et d'éviter toute augmentation des cotisations des EPCI membres, il avait été décidé de n'attribuer qu'une indemnité de fonction au Président à un taux inférieure du taux maximum.

Considérant que le taux était de 14,7 % de l'indice brut terminal, soit 604,24 € mensuels

Considérant que les taux maximums applicables sont de

Président : 37,41% soit 18 452,96 € annuel => 1 537,75 € mensuel
Vice-Président : 18,7% soit 9 224,02 € annuel => 768,67 € mensuel

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'il refuse à titre personnel de renoncer à ses indemnités et propose qu'elles soient partagées entre les Vice-Présidents.
Les Vice-Présidents indiquent renoncer également à des indemnités.

Ainsi au regard de ces éléments, les membres du Comité Syndical à l'unanimité :

- **ACTENT** le souhait du Président et des Vice-Présidents de renoncer à percevoir des indemnités
- **FIXENT** le taux pour le Président à 0% de l'indice terminal
- **FIXENT** le taux pour les Vice-Présidents à 0% de l'indice terminal

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

► Commission d'appel d'offres

Vu le code de la commande publique,

Vu le CGCT et notamment l'article L.1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L.1414-2

Considérant la note explicative de synthèse qui précisait ce scrutin relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que la commission est composée de 5 membres titulaires et cinq membres suppléants

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin de liste à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le Président présente la liste suivante, « liste 1 »

Membres titulaires	Membres suppléants
Fabienne CUVELIER	Jean-Pierre ESTIENNE
Dominique RENARD	Jacques TAVEAU
Philippe RUBIN	Christophe DIOT
Lionel OLLIVIER	Christophe CHEMIN
Laurent LEFEVRE	Véronique COULON

Votes exprimés : **24 voix**

Votes blancs : 0 voix

Votes nuls : 0 voix

Non votants : 0 voix

Majorité requise : **13 voix**

Ont obtenu :
Liste 1 : **24 voix**

La liste suivante est donc élue.

Membres titulaires	Membres suppléants
Fabienne CUVELIER	Jean-Pierre ESTIENNE
Dominique RENARD	Jacques TAVEAU
Philippe RUBIN	Christophe DIOT
Lionel OLLIVIER	Christophe CHEMIN
Laurent LEFEVRE	Véronique COULON

► **Commissions Thématiques**

Contexte

En application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux métropoles par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT, le Comité syndical du PETR a la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Il est ainsi proposé de créer plusieurs commissions.

Commission Finances

Contenu

Il est proposé de créer une commission Finances et que la composition soit la suivante

- La Présidence du PETR est membre de droit,
- Les membres du Bureau du PETR

Tout autre expert pourra être convié selon les besoins.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité :

- APPROUVENT la création de la commission Finances.
- APPROUVENT sa composition

Tourisme

Contenu

Il est proposé de créer une commission Tourisme et que la composition soit la suivante :

- La Présidence du PETR est membre de droit,
- Les membres du Bureau du PETR
- Les VP des EPCI en lien avec le Tourisme, ou tout autre élu en lien avec la thématique désigné par la Présidence de l'EPCI.

Ainsi que des invités membres permanents

- Les DGS des EPCI adhérents du PETR
 - Les chargés de mission des EPCI
 - Les directeurs et chargés de mission des Offices de Tourisme
-
- Le Conseil régional
 - Le Conseil départemental
 - Oise Tourisme
 - Hauts de France Tourisme
 - Représentants de l'Etat

Tout autre expert pourra être convié selon les besoins.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ▶ APPROUVENT la création de la commission Finances.
- ▶ APPROUVENT sa composition

Mobilités

Il est proposé de créer une commission Mobilités et que la composition soit la suivante :

- La Présidence du PETR est membre de droit,
- Les membres du Bureau du PETR
- Les VP des EPCI en lien avec les questions de mobilités, ou tout autre élu en lien avec la thématique désigné par la Présidence de l'EPCI.

Ainsi que des invités membres permanents

- Les DGS des EPCI adhérents du PETR
- Les chargés de mission des EPCI
- Le Conseil départemental
- Le Conseil régional
- Oise Mobilité
- Hauts de France Mobilité
- Représentants de l'Etat

Tout autre expert pourra être convié selon les besoins.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- ▶ APPROUVENT la création de la commission Finances.
- ▶ APPROUVENT sa composition

Connaissances Territoriales-SIG

Il est proposé de créer une commission SIG-Connaissances territoriales et que la composition soit la suivante :

- La Présidence du PETR est membre de droit,
- Les membres du Bureau du PETR
- Les VP des EPCI en lien avec la connaissance territoriale, ou tout autre élu en lien avec la thématique désigné par la Présidence de l'EPCI.
-

Ainsi que des invités membres permanents

- Les DGS des EPCI adhérents du PETR
- Les chargés de mission des EPCI
- Le Conseil régional
- Le Conseil départemental
- Représentants de l'Etat

Tout autre expert pourra être convié selon les besoins.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- ▶ APPROUVENT la création de la commission Finances.
- ▶ APPROUVENT sa composition